

AR PREFECTURE

006-210600110-20180516-08-DE
Reçu le 30/05/2018



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08 - PLAGE DE LA BAIE DES FOURMIS LOT N°1 – ACTIVITES
BALNEAIRES - ETABLISSEMENT ANAO PLAGE ; RAPPORTS D'ACTIVITES
SAISONS 2016 ET 2017

Séance Publique Ordinaire du 16 MAI 2018
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,
M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, M. Stéphane EMSELLEM,
Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD,
M. Michel CECCONI, Mme Christiane VALLON, M. André RIOLI, Mme Evelyne
BOICHOT, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard
MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à M. Claude CALIMAR, M. Christian
HUGUET à Mme Carolle LEBRUN, Mme Catherine LEGROS à Mme Marie-José
LASRY, M. Guy PUJALTE à Monsieur le Maire, M. Guérino PIROMALLI à M.
Bernard MACCARIO, Mme Françoise SANCHINI à Mme Joëlle HENON-
DECOUARD, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme
Aimée GARZIGLIA, Mme Cécile GARBATINI à M. Stéphane EMSELLEM,

ABSENT : M. Stefan VOISIN.

QUORUM : 14
PRESENTS : 17
VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 9 mai 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180516-08-DE
Reçu le 30/05/2018



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL 16 MAI 2018

VIII – PLAGES DE LA BAIE DES FOURMIS LOT N°1 – ACTIVITES BALNEAIRES
- ETABLISSEMENT ANAO PLAGES : RAPPORTS D'ACTIVITES SAISONS 2016
ET 2017

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Au titre de l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, chaque concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

La collectivité a été destinataire, le 2 mai 2018, des rapports d'activités portant sur les saisons estivales 2016 et 2017 de l'établissement « ANAO PLAGES », exploitant du lot n° 1 « activités balnéaires » de la plage de la Baie des Fourmis.

Au vu de l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, il appartient à la présente Assemblée d'en prendre acte. »

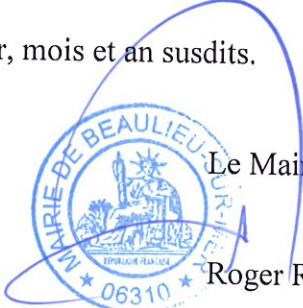
LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Prend acte des rapports d'activités de l'établissement « ANAO PLAGES » pour les saisons 2016 et 2017 qui lui sont présentés.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,


Le Maire,
Roger ROUX